

CSA-BENIN

Solidarité-Action-Victoire



## RESOLUTION SUR LA VIOLATION DES LIBERTES PUBLIQUES ET INDIVIDUELLES AU BENIN

- ✚ Considérant les principes fondamentaux de la démocratie et des droits de l'homme tels qu'énoncés dans la Constitution du Bénin en 1990 et les conventions internationales ratifiées par notre pays ;
- ✚ Considérant que le Bénin a fait le choix souverain de la démocratie pluraliste et de l'Etat de droit depuis l'historique conférence des forces vives de la Nation ;
- ✚ Considérant les atteintes répétées aux libertés publiques et individuelles observées sur le territoire national de la République du Bénin ;
- ✚ Considérant que les progrès démocratiques réalisés par le peuple béninois depuis 1990 ne sauraient en aucun cas être remis en cause par un gouvernement dont l'avènement a été pourtant favorisé en 2016 par le respect des principes démocratiques, la tolérance, la transparence et la bonne tenue des élections présidentielles ;
- ✚ Rappelant au gouvernement sa responsabilité dans la conception et l'adoption des lois et règlements de notre pays depuis 2017 ;
- ✚ Rappelant également au Président de la République, Chef de l'Etat et du gouvernement ses engagements constitutionnels lors de ses prestations de serment ;

### **Les militantes et militants de la CSA-Bénin, réunis en ce 45<sup>ème</sup> Conseil Confédéral :**

1. **Condamnent fermement** les violations des libertés publiques et individuelles, notamment les restrictions arbitraires du droit de réunion et de manifestation, ainsi que les menaces, abus et intimidations devenus récurrents dans notre pays.
2. **Exigent** l'arrêt des pratiques illégales et des interprétations fantaisistes des lois par les autorités préfectorales à travers le pays.
3. **Appellent** les autorités béninoises à respecter scrupuleusement les dispositions constitutionnelles et légales garantissant les libertés fondamentales, et à créer un climat politique apaisé, propice au dialogue et à la participation citoyenne.
4. **Invitent** la communauté internationale à exercer une vigilance accrue sur la situation des droits de l'homme au Bénin et à soutenir les efforts des organisations sociales visant à restaurer un environnement démocratique et respectueux des libertés publiques
5. **Encouragent** les citoyens béninois, singulièrement les travailleurs et travailleuses, à rester mobilisés et à défendre leurs droits et libertés, en s'appuyant sur les valeurs de solidarité et de justice.

**Adoptée à Cotonou, le Vendredi 07 février 2025  
par le 45<sup>ème</sup> Conseil Confédéral de la CSA-Bénin**

**CSA-BENIN**

Solidarité-Action-Victoire



## **RESOLUTION SUR LA MAUVAISE QUALITE DU DIALOGUE SOCIAL ET LA NON-SATISFACTION DES REVENDICATIONS DES TRAVAILLEURS AU BENIN**

- Considérant l'importance cruciale du dialogue social pour la paix sociale et le développement économique d'un pays ;
- Considérant les nombreuses revendications des travailleurs béninois restées sans réponse satisfaisante ;
- Considérant la discrimination entérinée par le gouvernement dans l'application des mesures d'augmentation de salaire notamment en défaveur des travailleurs des secteurs privés, parapublics et des collectivités territoriales ;
- Considérant les mesures arbitraires prises en violation des conventions collectives, contre les travailleurs des entreprises et structures liquidées et en liquidation, mesures qui privent les travailleurs renvoyés à la maison de toute perspective de vie décente ;
- Considérant le mauvais fonctionnement des instances de dialogue social sectorielles et nationales ;
- Considérant les impacts négatifs de la loi sur l'embauche et sur celle relative à l'exercice du droit de grève sur le dialogue social et l'attitude incompréhensible des employeurs du privé et des autorités de l'administration publique ;

Le 45<sup>ème</sup> Conseil Confédéral de la CSA-Bénin :

1. S'indigne de l'effondrement du système de négociation collective au Bénin, caractérisée par un manque notoire de concertation réelle et de volonté politique pour résoudre les problèmes des travailleurs ;
2. Condamne l'inaction et l'indifférence des autorités face aux revendications légitimes des travailleurs, notamment en matière de conditions de travail, de rémunération et de protection sociale ;
3. Exige le fonctionnement effectif des mécanismes de dialogue social, incluant toutes les parties prenantes, afin de garantir des négociations équitables, transparentes, constructives et efficaces ;
4. Appelle le gouvernement à honorer ses engagements et à prendre des mesures concrètes pour améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs et travailleuses, en particulier ceux des secteurs les plus vulnérables ;
5. Invite les autres partenaires sociaux (Gouvernement et employeurs privés) à renforcer leur collaboration et à adopter une approche proactive pour la défense des droits des travailleurs et travailleuses la promotion d'un dialogue social sain de qualité ;
6. Appelle les travailleurs à rester mobilisés et à poursuivre leurs actions de revendication sociale de manière organisée et solidaire, tout en privilégiant le dialogue et la négociation.

*Adoptée à Cotonou, le Vendredi 07 février 2025  
par le 45<sup>ème</sup> Conseil Confédéral de la CSA-Bénin.*